

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération
N° DEL-21-080426-09**

SEANCE DU 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le deux avril deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; M Jean-Jacques FRATICELLI ; Mme Marie-Laure FILIPPINI ; M Toussaint BARBONI ; M Jean-René VACHER ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Jules-François PAOLI ; Mme Marie-Fleur d'épine MORACCHINI ; M Pierre-Louis PIERI ; M Vincent SUSINI ; Mme Murièle ELEGANTINI ; Mme Lucie CARIA ; M Thomas LENZOTTI ; Mme Karine CHATOT ; M Yann EMON ; Mme Amandine SOUX ; Mme Victoria COLOMBANI ; M Lisandru BERNARDINI ; M Christian DEHAINAULT ; Mme Anna LEANDRI ; M André POLINI ; Mme Véronique POLI ; M Esteban SALDANA.

Etaient absents : Mme Géraldine FILIPPINI

Etaient représentés : Mme Marie-Pierre GAMBOTTI par André ROCCHI

Secrétaire de séance : Mme Victoria COLOMBANI

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 25	Absents : 1	Représentés : 1	Votants : 26
Vote pour : 26	Vote contre : 0	Abstention : 0		
Affichage en date du : 10.04.2026	Convocation : 10.04.2026			

**OBJET : FIXATION DU NOMBRE DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'Article L 123-6 et l'Article R 123-7 du Chapitre III "Organisation Administrative" sous-section 2 « Centre Communal ou Intercommunal d'Action Sociale » Paragraphe 1 « Composition du Conseil d'Administration », Monsieur le Maire à la suite des élections du 15 Mars 2026 :

- PROPOSE au Conseil de fixer outre son Président à six les membres élus en son sein comme membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale pour la durée de son mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe, outre Monsieur André ROCCHI, Maire Président, à six le nombre des délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

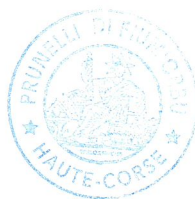
ID : 02B-212002513-20260408-DEL21_080426_09-DE



N° DEL-21-080426-09

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Paoli', written over a horizontal line.

Pour le Maire empêché
le 1^{er} adjoint
Christian PAOLI

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.